

Le 2 février 2023

Monsieur Jeroen Henrich
Vice-président - Développement
La Corporation Cadillac Fairview limitée
1100, av des Canadiens-de-Montréal, bureau 400
Montréal, Québec
H3B 2S2

Monsieur Henrich,

Pour faire suite à votre communication du 12 décembre dernier, la Ville de Pointe-Claire souhaite réaffirmer sa volonté de collaborer avec Cadillac Fairview, dans le cadre d'une démarche visant la création d'un nouveau quartier dans le secteur centre-ville de Pointe-claire.

Tel que mentionné dans la lettre du 11 novembre dernier, Pointe-Claire n'échappera pas au redéveloppement de ses centres commerciaux traditionnels et nous convenons que le *statu quo* n'est pas une option durable. Par contre, il est important pour la Ville d'établir un processus de participation citoyenne.

C'est dans ce contexte que je confirme par la présente, être la mandataire du conseil municipal de la Ville de Pointe-Claire afin de le représenter dans le cadre de ce projet de redéveloppement notamment afin de trouver une méthode de travail qui impliquera la communauté. Mon rôle consistera à bien cerner et communiquer les enjeux des différentes parties prenantes et ainsi faciliter le développement d'une approche rassembleuse et innovante pour le centre commercial Fairview et la Ville de Pointe-Claire. Je serai accompagnée au besoin, par un ou des membres de l'équipe de direction.

De façon spécifique, voici mes engagements étroitement reliés aux attentes exprimées par les membres du conseil :

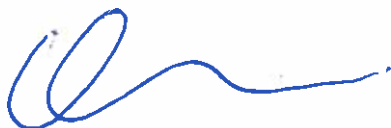
- Tenir régulièrement informés les membres du Conseil de la Ville de Pointe-Claire de l'avancement du processus de travail préalablement convenu entre les parties, soit la Ville de Pointe-Claire et CF pour déterminer le futur envisagé des zones Mu1 et Mu2;
- Régulièrement valider les hypothèses de travail, les pistes de réflexion, les scénarios de travail auprès des membres du conseil et de l'administration municipale pour s'assurer que ceux-ci demeurent toujours en cohérence avec les cadres de référence, les politiques, les planifications existantes ou en développement au sein des différents services administratifs de la Ville de Pointe-Claire;

- Prendre les moyens nécessaires pour constituer un comité de travail formé de citoyens de Pointe-Claire. Les critères de sélection en vue de la constitution dudit comité devront être validés par les parties;
- S'assurer que les membres du comité soient fermement engagés dans l'atteinte des objectifs fixés et respectent le cadre de travail établi en vue du redéveloppement ou du traitement des zones Mu1 et Mu2;
- Tenir régulièrement informés CF et les membres du comité de travail des questionnements / préoccupations/ recommandations / attentes exprimées par les membres du Conseil et l'administration municipale quant au futur des zones Mu1 et Mu2;
- De façon conjointe et collégiale avec CF, s'assurer que l'équipe de projet et les membres du comité disposent des ressources suffisantes et nécessaires pour faire progresser le processus de travail préalablement convenu entre les parties impliquées et s'assurer que lesdites ressources soient allouées et utilisées de façon judicieuse et stratégique;
- Inscrire le dossier dans la liste des dossiers prioritaires de 2023 de l'administration municipale, l'objectif étant de mettre en place les outils réglementaires nécessaires en vue de soustraire éventuellement les zones Mu1 et Mu2 de l'application du RC1;
- À différents moments stratégiques convenus entre les parties, prendre les moyens nécessaires pour informer l'ensemble des citoyens de Pointe-Claire de l'avancement du dossier et mesurer leur niveau d'acceptabilité sociale des différentes propositions / scénarios formulés en vue d'encadrer le redéveloppement ou le traitement des zones Mu1 et Mu2;

Je souhaite mettre sur pied une première rencontre afin de trouver une méthode de travail collaborative, favorisant le développement d'un quartier harmonieux et socialement acceptable qui saura satisfaire l'ensemble des parties concernées. Le but principal de cette rencontre sera de jeter les bases sur un processus collaboratif afin d'établir les balises de l'ensemble de la zone à redévelopper. Le Centre Cadillac Fairview est un "Landmark " pour Pointe-Claire et nous souhaitons tous que son projet de redéveloppement apporte cette même fierté et génère cette même reconnaissance.

J'espère que cette demande sera reçue favorablement de votre part car je suis certaine qu'elle permettra une meilleure compréhension des enjeux de part et d'autre.

Cordialement,



Directrice générale
Ville de Pointe-Claire

cc : Conseil municipal, Ville de Pointe-Claire